

infatigable chercheur, M. Bulliot, qu'on doit la résurrection de toute une ville antique ensevelie sous la poussière des siècles ! Il a retrouvé, sur le mont Beuvray, une cité entière qu'on croit être le vieux *Bibracte*, le père de la ville que les Romains ont ensuite appelée *Augustodunum* et qu'ils ont transportée au lieu qui a aujourd'hui le nom d'Autun. A Mâcon, a paru aussi le Cartulaire de Saint-Vincent, dont la reproduction, par l'impression, est due à MM. Ragut et Théodore Chavot.

Je dois même vous citer ce dernier d'une façon toute spéciale, car Lyon a contracté envers lui une dette de reconnaissance. L'Etat, vous le savez, a fondé dans votre ville, l'an dernier, une Faculté de Droit, sans cesse réclamée par vos pères et toujours refusée. On a applaudi à cette mesure et on a admiré même cette largesse inaccoutumée de l'Université. Mais en réalité, il ne faut voir dans cette concession que la peur...de la concurrence. L'Université jalouse de la perte du monopole du haut enseignement et qui n'a pas encore compris que le père de famille a un droit *sacré et imprescriptible*, celui de pouvoir élever ses enfants selon *sa foi et sa conscience*, a créé, en quelques jours, une Faculté officielle à côté de la Faculté catholique. Cette Ecole est installée dans cette *vieille mesure* qu'on nomme le *Petit Collège* et que bâtit, au xvii<sup>e</sup> siècle, une Lyonnaise généreuse, pour les enfants de la rive droite de la Saône. Je n'ai pas besoin de la nommer, c'est Gabrielle de Gadagne, veuve de Melchior-Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond.

Quoi qu'il en soit du motif vrai de la création de la Faculté de Droit de l'Etat, cette Ecole manquait de livres. M. Théodore Chavot qui habite Mâcon, où il a été longtemps magistrat, a donné alors à votre ville un bel exemple à suivre. Il possédait une riche collection d'ouvrages de